

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092405-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**ASSIETTE ET DESTINATION DES  
COUPES EXERCICE 2021**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

A) **Approuve** l'assiette des coupes de l'exercice 2021 dans les parcelles n°2 et 12 de la forêt communale,

B) **Décide** :

**1 – de vendre** en bois façonnés en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles n° 2 et 12.

Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant.

Les produits façonnés seront mis en vente par les soins de l'O.N.F. dans le cadre d'une vente groupée.

**2 – de partager, non façonné, aux affouagistes** le bois de chauffage dans la parcelle n°2 et en demande pour cela la délivrance.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092404-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**ASSISTANCE TECHNIQUE DE  
L'ONF**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de ses missions, l'Office National des Forêts propose une assistance technique à donneur d'ordre sur les chantiers du domaine d'exploitation forestière et ressource bois en assurant un suivi de chantier, une réception de chantier et un cubage et classement si nécessaire.

Pour l'exercice 2019/2020, le devis estimatif de l'ONF pour cette assistance technique s'élève à un montant prévisionnel de 2 150 € HT, la facturation se faisant sur la base des volumes réels après exploitation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire  
à :**

- Signer le devis d'assistance technique pour un montant prévisionnel de 2 150 € HT

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092406-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE  
COUPES ET DE DEBARDAGE EN  
FORET EXERCICE 2020 2021**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de la Commission « FORETS-ENVIRONNEMENT-EAU-DEVELOPPEMENT DURABLE », le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les travaux de coupe et de débardage en forêt seront exécutés de la façon suivante :

Bûcheronnage (grumes) :

❖ Parcelles n°2, 12 : Entreprise VIVA FORESTA – M. Sébastien LE PERA (Grandvillars)

Débardage (grumes) :

❖ Parcelles n°2, 12 : Entreprise VIVA FORESTA – M. Sébastien LE PERA (Grandvillars)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV202009242-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**AUTORISATION PERMANENTE  
ET GENERALE DE POURSUITE  
DONNE AU COMPTABLE PUBLIC**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24 ;

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territorial pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- - De donner au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la Commune de Grandvillars.

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE QUI COMPORTE UNE ERREUR MATERIELLE**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092403-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**AVENANT AU CONTRAT DE  
BUCHRONNAGE ET DE  
DEBARDAGE EN FORET  
COMMUNALE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M. Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le contrat signé avec l'entreprise VIVA FORESTA le 17 septembre 2019 pour les travaux de bucheronnage et débardage en forêt communale exercice 2019/2020, prévoyant une exploitation et débardage à hauteur de 250 tonnes sur la parcelle 15.ja.

Compte tenu de la quantité réellement disponible, la société propose un avenant pour 250 tonnes supplémentaires au prix de 18 € HT la tonne.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- D'autoriser le Maire à signer un avenant au contrat de travaux de bucheronnage et débardage avec la société VIVA FORESTA pour une exploitation et débardage supplémentaire à hauteur de 250 tonnes au prix de 18 € HT la tonne.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092412-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

DEMANDE DE SUBVENTION AU  
TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose le projet de création d'un trottoir rue du Lieutenant Rusconi depuis l'arrêt de bus la Pellerie à la ZAC des Grands Sillons

**Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Sollicite une aide financière au titre des amendes de police pour un montant de 6 599,20 € (40% de 16 498 €HT)
- Adopte l'opération qui s'élève à 16 498 € HT
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette demande.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092411-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

NUMEROTATION DE RUES  
LOTISSEMENT LA PROSSE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Afin d'attribuer un numéro de rue à chaque future habitation, dans le cadre de la création du lotissement « La Prosse » composée de 16 lots, le Maire propose une numérotation conformément au tableau ci-dessous étant précisé que la numérotation 3 et 5 de la rue Malpommier précédemment attribuée est remplacée par cette nouvelle numérotation.

LOTISSEMENT LA PROSSE-GRANDVILLARS		
Numérotation des habitations		
Numéro de lot	Nom de rue attribué	Numéro de rue attribué
1	Rue Malpommier	3
2	Rue Malpommier	5
3	Rue Malpommier	7
4	Rue Malpommier	9
5	Rue de la Vieille Tuilerie	19
6	Rue de la Vieille Tuilerie	17
7	Rue de la Vieille Tuilerie	15
8	Rue de la Vieille Tuilerie	13
9	Rue de la Vieille Tuilerie	11
10	Rue de la Vieille Tuilerie	9
11	Rue de la Vieille Tuilerie	7
12	Rue de la Vieille Tuilerie	14
13	Rue de la Vieille Tuilerie	16
14	Rue de la Vieille Tuilerie	18
15	Rue de la Vieille Tuilerie	20
16	Rue du Bois Lachat	20

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la numérotation ci-dessus proposée.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092414-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**PLANTATION D'ARBRES  
FRUITIERS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de son schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral en juin 2014, la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort souhaite à nouveau planter au minimum 20 arbres fruitiers sauvages en forêt dans chaque commune du département.

L'ensemble du coût d'achat des plants et des protections est financé à 100% par la FDC90 et ses partenaires.

Les objectifs sont simples mais importants :

- Améliorer et diversifier la biodiversité végétale et animale
- Améliorer la capacité d'accueil du milieu pour l'ensemble de la faune sauvage dont les abeilles.
- Apporter une nourriture riche et variée pour la faune et ainsi limiter les déplacements notamment des sangliers qui commettent des dégâts aux cultures agricoles
- Apporter des sites de nidifications pour les oiseaux dont l'habitat est lié à ce type d'arbre.

Ces arbres ne peuvent être plantés qu'avec autorisation du propriétaire, c'est pourquoi la FDC90 sollicite l'accord de la commune.

Ceux-ci seront constitués de 6 essences de type fruitiers forestiers différents et leur emplacement sera étudié avec la commune et l'agent ONF en charge de la gestion de notre forêt.

Le seul engagement de la commune étant de signer une convention de non arrachage ou destruction des plants durant 20 ans. Dans le cas d'un jeune plant qui mourrait pour quelque raison que ce soit, la FDC et la société de chasse locale s'engagent à le remplacer.

**Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Donne son accord pour la plantation de fruitiers sauvages en forêt communale
- Autorise le Maire à signer la convention relative cette action

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092408-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**PRIX DU BOIS VENDU AUX  
AFFOUAGISTES EXERCICE 2020  
2021**

-----  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Afin de pallier les accidents qui peuvent survenir lors de l'abattage d'arbres par les affouagistes, la Commission « FORETS-ENVIRONNEMENT-EAU-DEVELOPPEMENT DURABLE » propose de faire exécuter ce travail par une entreprise qualifiée.

**Suite à cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De maintenir le prix du stère de bois de chauffage vendu aux affouagistes, toutes essences confondues à **11 € TTC** le stère,
- De vendre à **8 € TTC** le stère de bois de chauffage, toutes essences confondues et se trouvant dans les parcelles présentant des difficultés,
- De faire abattre les arbres les plus gros par la Commune,
- De désigner 3 garants : François ENDERLIN, Jean LOCATELLI et Pierrick BITARD.
- D'exiger des affouagistes le port de l'équipement de sécurité, à savoir :
  - Chaussures de sécurité,
  - Pantalon spécial bûcheron,
  - Casque de sécurité.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092408-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092413-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

RAPPORTS ANNUELS 2019  
SERVICE ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le bilan 2019 des Services Assainissement Collectif et non collectif de la Communauté de communes du Sud Territoire sur un plan technique et financier. Cette présentation vise à répondre à l'obligation réglementaire d'information des usagers sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

## Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les rapports annuels 2019 du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092407-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**REMUNERATION DES TRAVAUX  
DE BUCHERONNAGE ET DE  
DEBARDAGE EXERCICE 2020  
2021**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de la Commission « FORETS-ENVIRONNEMENT-EAU-DEVELOPPEMENT DURABLE », le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les montants suivants :

## ENTREPRISE : VIVA FORESTA

BUCHERONNAGE	DEBARDAGE	CABLAGE
11,00 € H.T./m3	10,00 € H.T./m3	50 € H.T./heure

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092401-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**SIGNATURE DE DEUX  
PARCOURS EMPLOI  
COMPETENCE**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les besoins en effectif liés aux activités du service jeunesse, Le Maire propose de signer deux contrats Parcours Emploi Compétence (PEC) comme suit :

- Contrats de 20h hebdomadaires à compter du mois d'octobre 2020 pour une durée de 12 mois et renouvelable une fois. La prise en charge par l'Etat s'élève à 60%.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à :**

- Signer deux PEC de 20h hebdomadaires à compter du mois d'octobre 2020 pour une durée de 12 mois et renouvelables une fois.
- Entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092401-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092416-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

SIGNATURE DE LA  
CONVENTION POUR LE CENTRE  
AQUATIQUE ANNEE SCOLAIRE  
2020/2021

Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affichée à la  
porte de la Mairie le 25/09/2020  
et que la convocation du Conseil Municipal  
avait été faite le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M. Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire expose que la Communauté de Communes Sud Territoire dispose d'un centre aquatique composé de deux bassins permettant l'apprentissage de la natation. Elle permet, à travers la mise à disposition de cette infrastructure, de favoriser l'apprentissage de la natation pour l'ensemble des enfants scolarisés sur son territoire et au-delà.

Elle met ainsi à disposition de cet établissement avec une équipe de Maître Nageurs sauveteurs habilitée par l'Education Nationale.

Le Maire expose qu'une convention pour la mise à disposition du centre aquatique a été établie pour l'année scolaire 2020-2021. Elle prévoit la mise à disposition de cet équipement en faveur des élèves scolarisés sur la commune de Grandvillars au sein de l'école du Petit Prince et de l'école Saint Martin à raison de 1 séance de natation par semaine au prix de 250 € par créneau occupé.

### Après en avoir discuté, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire ou le premier adjoint à signer la convention de mise à disposition du centre aquatique pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Christian RAYOT**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092416-DE

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092410-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**STRATEGIE DE LA COMMUNE  
EN MATIERE D'EQUIPEMENTS  
SPORTIFS**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans sa stratégie générale de développement, la commune de Grandvillars dispose d'atouts importants liés d'une part à son tissu économique, d'autre part aux grands investissements dont elle est toute proche. Il faut en effet moins de temps pour aller du centre de Grandvillars à la gare TGV ou à l'hôpital médian que depuis les centres villes de Belfort ou de Montbéliard. Grandvillars bénéficie par ailleurs de la proximité de la Suisse. La réouverture de la voie ferrée Belfort-Delle représente enfin un atout important, la commune étant la seule de la ligne à être réellement organisée autour de cette voie ferrée qui peut devenir un axe structurant.

Le projet porté par la commune vise à renforcer ces atouts et développer l'attractivité de la commune. C'est un projet global, qui traite aussi bien le développement économique que le cadre de vie et les services à la population, et qui s'inscrit pleinement dans la continuité de l'histoire de la commune, de façon à renforcer sa cohésion dans tous les domaines.

Cinq opérations majeures sont en cours de réalisation et prévues à court et moyen terme :

- la restructuration du site du Château ;
- la poursuite de la restructuration du site des Forges ;
- le traitement du logement indigne ;
- l'aménagement de la traversée de la commune ;
- la restructuration du pôle sportif.

### **Concernant plus spécifiquement la restructuration du pôle sportif**

La commune de Grandvillars dispose d'un important complexe sportif. La vie associative sportive communale y est forte, résultat d'un travail de fond, avec une orientation précoce, depuis plus de vingt ans sur l'aménagement des rythmes de vie des enfants et le périscolaire.

Installé en 2003 le terrain en gazon synthétique de Grandvillars a fait l'objet d'une rénovation depuis 2017 pour offrir aux usagers un équipement adéquat pour faire perdurer le dynamisme de ce secteur.

La commune a réalisé en 1989 un tennis couvert en complète rénovation depuis 2018 et un gymnase qui s'intègrent dans ce complexe qui comprend également un restaurant fonctionnant en particulier en articulation avec les entreprises installées sur la zone, mais aussi avec le centre technique de la Ligue de football qui dispose d'une structure d'hébergement de 108 lits.

En effet, la commune a été choisie il y a 27 ans par la Ligue de Football de Franche-Comté pour l'implantation d'un centre régional qui s'est développé et assurait les fonctions de centre technique.

Aujourd'hui, et suite à la création des nouvelles régions, les comités régionaux ou ligues régionales des différentes disciplines sportives ont dû d'adapter en se calquant sur le nouveau découpage administratif rendant incertain l'avenir de l'actuel centre de ligue présent dans la commune.

Dans la continuité de la politique menée depuis plus de vingt ans en matière de développement sportif, et dans la mesure où le centre de ligue venait à être mis en vente, le Maire propose l'intégration de cet équipement dans son patrimoine pour poursuivre les objectifs définis au préalable, notamment favoriser le développement des loisirs et du tourisme et réaliser un centre sportif qui pourrait être pluridisciplinaire.

Il propose enfin, d'exercer, si besoin son droit de préemption sur les équipements qui constituent le centre de ligue : deux bâtiments à usage sportif référencés sur la parcelle cadastrale n° D1020.

#### **Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de donner son accord de principe pour l'acquisition des immeubles cadastrés sur la parcelle D1020
- Exercer si besoin son droit de préemption pour cette acquisition.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092409-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**TIE BREAK : SUSPENSION DES  
LOYERS DANS LE CADRE DU  
COVID 19**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M. Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour faire face à l'urgence économique consécutive à la crise sanitaire que traverse le pays depuis le mois de mars 2020, les collectivités locales viennent au secours des entreprises au premier rang desquelles les conseils régionaux.

Au-delà du conseil régional, les aides sont abondées par les départements et les intercommunalités. Les communes, elles de leur côté gardent quelques leviers.

A Grandvillars, les locaux du restaurant le Tie Break sont propriété communale. Le restaurant, géré par la SARL LE Tie Break a dû faire face à des pertes importantes de revenus mettant en péril le maintien de l'activité et le maintien de nombreux emplois.

Pour faire face aux pertes financières importantes, sauver des emplois et soutenir cet établissement central de la commune, et à l'instar des interventions de la Communauté de communes du Sud Territoire en direction de ses locataires, le Maire propose de suspendre de manière exceptionnelle l'encaissement des loyers des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2020 due par la SARL LE TIE Break.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092409-DE

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :**

- De suspendre de manière exceptionnelle le paiement des loyers dus par la SARL LE TIE BREAK en septembre, octobre, novembre et décembre 2020.

**CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 02 JUILLET 2020  
ET AYANT LE MEME OBJET.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**

-----DEPARTEMENT-----

**TERRITOIRE DE BELFORT**

-----CANTON-----

**GRANDVILLARS**

Commune de **GRANDVILLARS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le



ID : 090-219000536-20200924-GRV2020092415-DE

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du \_\_\_\_24 septembre 2020\_\_\_\_

NOMBRE

de présents

de conseillers en exercice 23

de votants 22

L'an deux mille vingt, le vingt quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de **GRANDVILLARS** s'est réuni en nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Christian RAYOT, Maire.

Présents : MM. MM. Jean LOCATELLI, Christian GAILLARD, Ben Aïssa AÏT TALEB, Jean-Marc PELLETIER, François ENDERLIN, Christophe REGNAULT, Pierrick BITARD, Yves CARPENTIER, Gabriel KUENY, Laurent DELLASANTA, Mmes Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Anissa BRIKH, Virginie COTTET, Agnès LIGIER, Lise OLEI, Sophie RICHERT (arrivée à 18 h 30), Céline HAMADI, Evelyne SCHMITT, Claudia RÉRAT, Michèle MENDES.

-----OBJET-----

**VENTE DE HETRE PAR CONTRAT  
D'APPROVISIONNEMENT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25/09/2020 et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite-le 18/09/2020

Le Maire.

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mandants	Mandataires	Date de la procuration
M. Djamel BENISID	M.Christophe REGNAULT	23/09/2020
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	
M	M	

Absents n'ayant pas donné mandat de vote : MM.

Le conseil municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., Mme Michèle MENDES pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de la Commission Forêt Environnement Eau Développement Durable, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre 100 m<sup>3</sup> de hêtres par contrat d'approvisionnement, et ce, au prix de 45 €/m<sup>3</sup>.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

**Christian RAYOT**